

Le Chèque Habitat : un pas pour réduire les inégalités !

Le Gouvernement wallon a annoncé par l'intermédiaire de son Ministre Paul Furlan, l'abandon du Bonus logement et la mise en place du Chèque Habitat au 1^{er} janvier 2016.

Le RWDH y voit la volonté de mieux soutenir les ménages aux plus faibles revenus à l'accès à la propriété. En effet, le nouveau mécanisme adapte le soutien financier en le liant de façon inversement proportionnelle au revenu du ménage. Le Chèque Habitat sera donc plus accessible aux petits revenus qui ont réellement besoin d'un soutien pour l'accès à la propriété puisque le gouvernement a choisi le crédit d'impôt. C'est un message pour plus d'équilibre et de soutien aux ménages moins nantis, aux familles monoparentales, ... dont on ne peut que se réjouir ! Nous saluons également l'individualisation du droit, qui tient mieux compte à la fois de l'égalité entre hommes et femmes et de l'évolution des situations de vie, de même que le mécanisme des annuités.

Ceci ne nous empêche pas de souligner que 96% des Wallons auront accès¹ au Chèque Habitat, et les ménages qui cumulent des revenus jusqu'à 81.000€/an chacun seront encore financés. Nous regrettons donc que le Chèque Habitat ne permette pas un réel ciblage, d'autant que l'enveloppe du mécanisme est réduite. Par ailleurs, dans la réalité, l'accès au crédit, donc à la propriété reste compliqué pour les ménages à faibles revenus². « Investir et s'investir dans une habitation payable et gérable, c'est une condition pour s'éloigner du risque de s'appauvrir financièrement ou carrément de sortir de la spirale de l'appauvrissement matériel. C'est aussi une occasion pour s'auto-réaliser en développant des compétences, parfois insoupçonnées. C'est s'approprier son endroit de vie, selon ses propres goûts, envies, imagination. »³

On le sait, l'accès à la propriété est souvent un rêve, un espoir pour de nombreuses familles. A l'heure des mesures gouvernementales qui excluent les plus fragiles, avoir son logement, c'est aussi avoir une garantie pour plus tard, d'avoir un toit et de ne pas avoir à payer de loyer sur sa pension... Mais cela suppose aussi de pouvoir assurer l'entretien, la rénovation nécessaire pour maintenir le logement en bon état. Un accompagnement et un suivi des familles doit pouvoir être proposé pour certains acquéreurs. Le chèque Habitat s'inscrit dans un ensemble de mesures parmi lesquelles la révision du système des primes à la rénovation (Rénopack). Là aussi, le mécanisme a été réorienté vers les revenus plus faibles. Cependant l'enveloppe a été sérieusement rabotée et le volet « accompagnement » pourtant indispensable, reste en friche.

Enfin, beaucoup de ménages continueront à ne pas pouvoir accéder à la propriété, il importe donc de soutenir les locataires : à quand une régulation et une allocation loyer ?

¹ sur base des revenus en RW

² voir les conditions d'octroi de prêts hypothécaires aux faibles revenus se réduisent via les banques et y compris le Fonds du logement des familles nombreuses ou la Société wallonne de crédit social

³ Extrait de la conférence de presse du RWDH du 26 juin 2015.